

# Boues d'épuration: le procédé pilote de Ballens fait école



LEONARDO ARGENTI

**DÉMARRAGE** Aux côtés de Didier Vignati (à gauche), Marcel Baudin, de l'Association de la plaine du Veyron et Jacky Oppliguer, exploitant de la step.

## » RÉGION MORGIENNE

L'homme qui a trouvé une réponse à l'interdiction d'épandre les boues fait des adeptes.

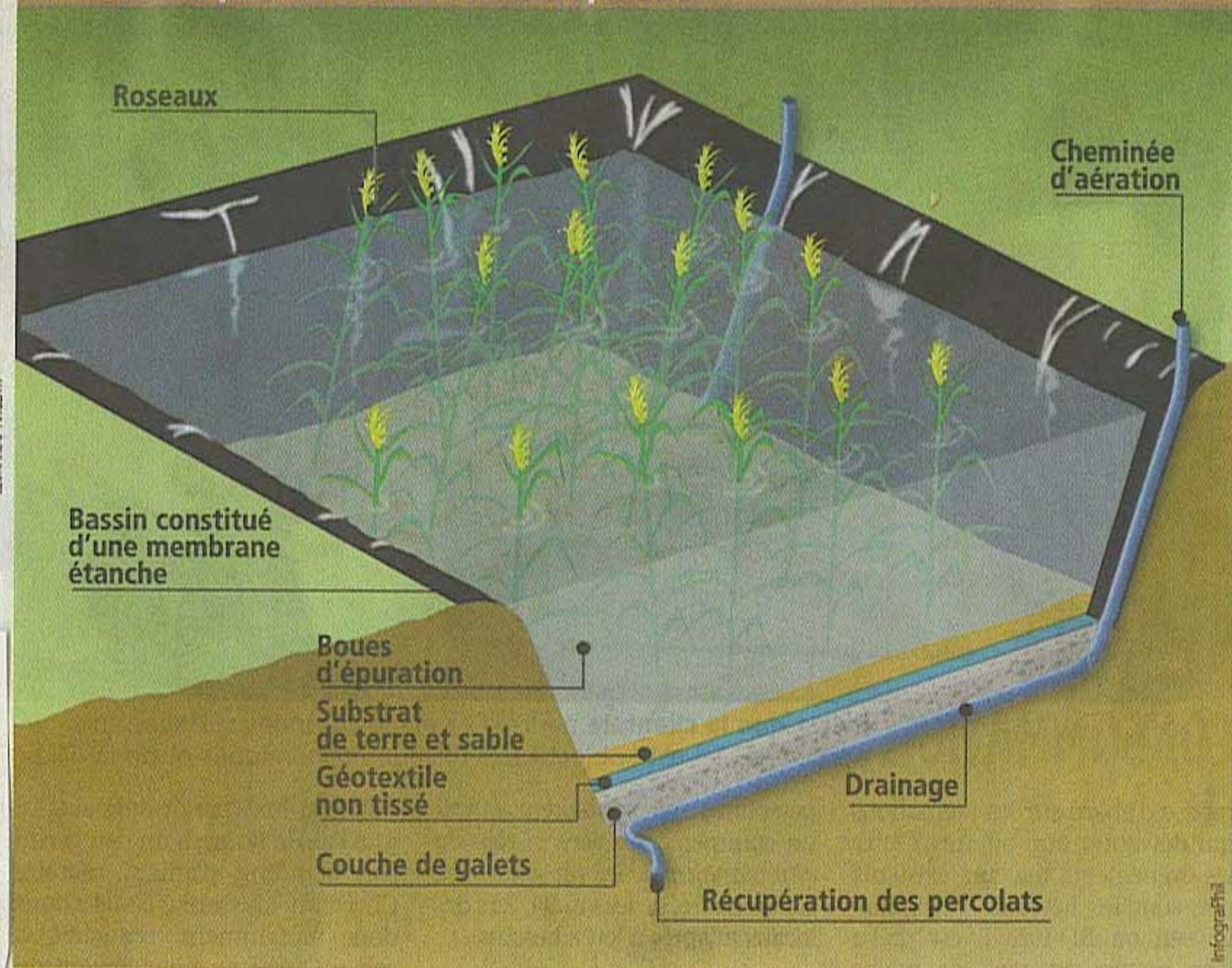
«C'est vrai que c'est écologique et économique à moyen terme.» Municipal des eaux à Montricher, Maurice Agassis estime à 90% les chances de voir sa commune aménager une installation de séchage des boues sur lit de roseaux. L'an dernier, Didier Vignati, homologue à Pampigny, et chef de projet dans un bureau d'ingénieurs à Morges, lançait avec la step de Ballens-Mollens-Berolle cette nouvelle installation qui a déjà conquis ses lettres de noblesse

depuis longtemps en France et en Allemagne.

Le procédé breveté sous le nom de «phragmicompostage» consiste à faire reposer durant plusieurs années les boues d'épuration sur des roseaux qui les digèrent lentement. Cette technique évite la dépose des boues dans les champs, désormais interdite par Berne, ou le passage des résidus en centrifugeuse, dispositif coûteux impliquant des transports.

Depuis le début de la semaine, le terrain de Ballens est en phase de transformation pour accueillir le bassin d'un lit de roseaux de 450 m<sup>2</sup>. Didier Vignati, qui a longuement milité en faveur de cette technique, n'est pas peu fier de contempler ces premiers coups de pelle. Depuis deux ans, il a fondé la société Phragmi-tech (www.phragmi-

## Des roseaux pour sécher les boues d'épuration



Infografik

tech.ch) qui promeut le procédé selon la méthode dite de «valmi» pour «valorisation par minéralisation».

### Il faut faire vite

Aujourd'hui une quinzaine de communes de la région morgienne et d'autres dans le canton sont partantes. Le temps presse car l'ukase fédéral demande aux communes de trouver une alternative à l'épandage des boues

sur les champs au plus tard en 2008.

A Apples, qui remplit, comme les autres, la condition principale d'être une petite commune (Lausanne ne pourrait étendre ses boues sur des kilomètres carrés!), un projet est aussi en route. Le municipal Jean-Daniel Allemann confirme que la technique a séduit sa localité: «Nous avons trouvé un terrain à proximité de la step; mais le Service

de l'aménagement du territoire nous demande de le passer de zone agricole à zone d'utilité publique puisque le lit de roseaux est en soi une construction.»

Cette exigence n'est pas accueillie de gaité de cœur, les procédures de dézonage étant longues. Mais l'Etat pousse les communes à se dépêcher pour répondre aux exigences de Berne. Il devrait donc y avoir terrain d'entente. LISE BOURGEOIS